



le village de
Lalouvesc

CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC

Séance du 10 novembre 2025

- Procès-Verbal -

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION FINANCES

- a. Décision modificative budgétaire n°3 (délib)

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 9 h 01)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint) (absent)

Aurélie DESBOS (2ème adjoint) (absent)

Aline ACHARD (absent)

Dominique BALAY (absent excusé donne pouvoir à M. BURRIEZ Jacques)

Julien BESSET (absent)

Gérard GUIRONNET

Nicole PORTE

Christine TREBUCHET

Secrétaire de séance : Mme TREBUCHET Christine

4 présents, 1 pouvoir et 4 absents (pas de quorum requis, il s'agit d'une seconde convocation)

Validation du précédent procès-verbal du conseil municipal (15 octobre 2025) : pas de remarques

Et validation du précédent procès-verbal du conseil municipal (4 novembre 2025) : pas de remarques

Séance

1. COMMISSION FINANCES

a. Décision modificative budgétaire n°3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un mail reçu de la part de M. BESSET François et que celui-ci souhaite qu'il soit lu à l'assemblée et qu'il soit notifié dans le procès-verbal.

M. BESSET François : « Suite à mon message du 3 novembre 2025 resté sans réponse de la part de Monsieur le Maire, je ne connais toujours pas le contenu du marché voirie 2025 de notre commune. Je rappelle qu'il avait été budgétisé 20000 euros. Le transfert demandé en supplément de 14000 € est sans doute pour une partie des travaux de Rochelipe Sud déjà préparés en date du 4 novembre.

Je rappelle encore une fois qu'il avait été voté, suite à une discussion houleuse lors de la préparation du budget 2024, que l'on écartait par sept voix contre 3 le goudronnage du chemin en question.

Aline s'était engagée à trouver une solution intermédiaire qui a été présentée plus tard avec un coût moins onéreux et à priori en adéquation avec les deux riverains.

Finalement le goudronnage est fait pour le plus grand plaisir d'une minorité d'entre nous. Il y avait certainement d'autres priorités (par exemple le Chemin du Fournel entre autres). Donc je ne vois pas l'intérêt d'assister à ce conseil municipal. »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'objet de la délibération à prendre.

Il s'agit d'une modification d'imputation de compte concernant des travaux de voirie, sans modification des sommes déjà votées au budget primitif.

Nous avons par erreur imputé la somme de 14 000 € au compte voirie 2135 (chapitre 21), alors que ces travaux concernent des opérations sous mandat de travaux entre la communauté de commune et l'entreprise EVTP et que pour se faire, il suffit de muter cette somme au compte 2138 (chapitre 23) affecté spécifiquement à cet usage.

Quant à la réalisation des travaux, il en va de l'avis général et du conseiller en charge de la voirie. Il a été décidé une voie gravillonnée, solution intermédiaire entre goudronnage et terre battue.

Délibération n° 031 – (Voir annexe)

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 3.

Clôture de la séance à 9 h 10 heures

Pour validation du présent procès-verbal

TREBUCHET Christine
Secrétaire de séance

BURRIEZ Jacques
Maire



ANNEXES

N° INSEE : 07128

COMMUNE LALOUVESC (1280

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 007-210701280-20251110-2025_031_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°031

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :	04/11/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	9	Pour :	5
Nombre de membres présents :	4	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

L'an 2025, le 10 novembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, il s'agit d'une seconde convocation, sous la présidence de Monsieur le Maire
BURRIEZ Jacques

Présents : M. BURRIEZ Jacques, M. GUIRONNET Gérard, Mme PORTE Nicole, Mme TREBUCHET Christine

Procurations : M. BALAY Dominique donne pouvoir à M. BURRIEZ Jacques

Absents : Mme ACHARD Aline, M. BESSET François, M. BESSET Julien, Mme DESBOS Aurélie

Excusés : M. BALAY Dominique

Secrétaire de séance : Mme TREBUCHET Christine

Objets : Travaux voirie CCVA

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-14 000,00		
238 (23) : Avances versées sur comm.immo.	14 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
0,00			

Certifié exécutoire par BURRIEZ Jacques, Maire de LaLouvesc, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 10/11/2025 et de la publication le 12/11/2025

A LALOUVESC, le 10/11/2025

Ont signé Maire de LaLouvesc et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire de LaLouvesc

le(s) secrétaire(s) de séance

